



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 9 MAI 2023 À 12 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
M. Yves St-Onge, président-directeur général intérimaire (PDGi)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
M. Dave Blackburn, *par visioconférence*
M. Rémi Bertrand, *par visioconférence*
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
Mme Karine Laplante, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Ouellet, *par visioconférence*

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dre Geneviève Gagnon, directrice intérimaire des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)
Dr Tinouch Haghighat, président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Me Arianne Ouellette, avocate CISSS de l'Outaouais
Me Sarah Thibault, avocate CISSS de l'Outaouais
Me Charles Olivier Thibeault, avocat externe

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller cadre - Communication et gouvernance

Une personne assiste à la rencontre.

1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 12 h 00.

1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêt réel ou potentiel concernant un sujet à l'ordre du jour.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CISSO-105-2023

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et du président-directeur général intérimaire et secrétaire du conseil d'administration M. Yves St-Onge;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Dave Blackburn
- M. Rémi Bertrand
- M. Luc Cadieux
- Mme Marie-Christine Fournier
- Mme Catherine Janelle
- Mme Karine Laplante
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Ouellet

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

3 Non-renouvellement de privilèges d'un médecin

3.1 Ouverture du huis clos

CISSO-106-2023

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant, le non-renouvellement de privilèges d'un médecin pourraient porter un préjudice à une personne;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

3.2 Levée du huis clos

CISSO-107-2023

ATTENDU que les discussions entourant le non-renouvellement de privilèges d'un médecin sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

3.3 Dr Boris Theilliez – Chirurgie orthopédique (110554)

CISSO-108-2023

PROROGATION DE STATUT ET PRIVILÈGES

ATTENDU que le statut et les privilèges de Dr Boris Theilliez au sein du CISSS de l'Outaouais seront échus suivant le 11 mai prochain;

ATTENDU que la demande de renouvellement du statut et des privilèges de Dr Theilliez est toujours sous étude par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

ATTENDU qu'en respect des droits de Dr Theilliez, il est nécessaire de proroger son statut et ses privilèges pour une période indéterminée au-delà du 11 mai prochain, afin de permettre au comité exécutif du CMDP de poursuivre l'étude de la demande de renouvellement de Dr Theilliez, pour que son dossier avec recommandation du comité exécutif du CMDP soit ensuite transmis au conseil d'administration pour décision;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROROGER le statut et les privilèges actuels de Dr Theilliez pour une période indéterminée au-delà du 11 mai prochain, soit jusqu'à ce que son dossier avec recommandation du comité exécutif du CMDP soit transmis au conseil d'administration pour décision quant au renouvellement de son statut et de ses privilèges.



4 Date de la prochaine séance : 18 mai 2023

5 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 07.

Michel Roy
Président

Yves St-Onge
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 18 mai 2023, résolution CISSSO-111-2023.

NOTE : *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

